

ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE CHAMBLY
TENUE LE :

18 OCTOBRE 2011

Assemblée extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Chambly, tenue à la mairie de Chambly, le mardi 18 octobre 2011, à 20 heures.

À laquelle assemblée sont présents mesdames les conseillères Denise Grégoire et Lucette Robert et messieurs les conseillers Steeves Demers, Serge Gélinas, Normand Perrault, Luc Ricard, Jean Roy et Richard Tetreault, formant conseil au complet, sous la présidence de monsieur le maire Denis Lavoie.

Sont également présents monsieur Jean Lacroix, directeur général, et madame Louise Bouvier, greffière.

RÉSOLUTION 2011-10-720	Acceptation de l'avis de convocation
------------------------	--------------------------------------

PROPOSÉ par M. le conseiller Steeves Demers

APPUYÉ par M. le conseiller Jean Roy

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :-

QUE le conseil municipal accepte l'avis de convocation tel qu'il a été soumis.

RÉSOLUTION 2011-10-721	Octroi de la soumission pour l'ajout d'un ascenseur au centre des aînés, 1390 avenue Bourgogne, à Marieville Construction inc., au coût de 134 700,00 \$
------------------------	--

ATTENDU la demande de soumissions de la Ville pour l'ajout d'un ascenseur au centre des aînés, 1390 avenue Bourgogne, ouvertes le 13 octobre 2011, avec les résultats suivants :

- Marieville Construction inc. :	134 700,00 \$
- Constructions R.D.J. inc. :	155 258,22 \$
- Constructions Dougère inc. :	174 700,00 \$
- Construction D.L.T. inc. :	264 306,00 \$

ATTENDU la recommandation de l'architecte, Monsieur Jacques Monty, du 13 octobre 2011, de retenir la soumission conforme la plus basse;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ par M. le conseiller Steeves Demers

APPUYÉ par M. le conseiller Serge Gélinas

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal octroie la soumission pour l'ajout d'un ascenseur au centre des aînés, 1390 avenue Bourgogne, au plus bas soumissionnaire conforme, Marieville Construction inc., au coût de 134 700,00 \$, toutes taxes et tous frais inclus.

Que cette dépense soit financée comme suit :

Surplus affecté (55 992 01 000) :	39 000 \$
-----------------------------------	-----------

Réserve conseil pour imprévus (02 111 00 995) : 31 302 \$
Budget de fonctionnement (02 111 00 975) : 58 486 \$

Poste budgétaire : 02-651-00-975
Certificat de la trésorière : 2011-358

Explication du projet de règlement 93-02-195 amendant diverses dispositions des règlements 93-02 de zonage de la Ville de Chambly et 93-05 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale

Le maire, monsieur Denis Lavoie, demande à la greffière, madame Louise Bouvier, d'expliquer le projet de règlement 93-02-195 amendant diverses dispositions des règlements 93-02 de zonage de la Ville de Chambly et 93-05 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale et d'en donner les conséquences.

Consultation publique concernant le règlement 93-02-195 amendant diverses dispositions des règlements 93-02 de zonage de la Ville de Chambly et 93-05 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale

Le maire, monsieur Denis Lavoie, invite les personnes et organismes présents à donner leur avis concernant le projet de règlement 93-02-195 amendant diverses dispositions des règlements 93-02 de zonage de la Ville de Chambly et 93-05 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale.

Deux personnes présentes ont soumis leur inquiétude quant à l'établissement d'une garderie sur la rue Lesage, dans la zone résidentielle 2RD-12.

RÉSOLUTION 2011-10-722

Adoption du deuxième projet du règlement 93-02-195 amendant diverses dispositions des règlements 93-02 de zonage de la Ville de Chambly et 93-05 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du présent règlement, renoncent à sa lecture et dispensent la greffière d'en faire la lecture;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ par M. le conseiller Jean Roy

APPUYÉ par M. le conseiller Steeves Demers

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal procède à l'adoption du deuxième projet du règlement 93-02-195 amendant diverses dispositions des règlements 93-02 de zonage de la Ville de Chambly et 93-05 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale. Le projet de règlement fait partie intégrante des présentes comme s'il y était entièrement retranscrit.

Pour la proposition : Monsieur le maire Denis Lavoie, madame la conseillère Lucette Robert et messieurs les conseillers Steeves Demers, Serge Gélinas et Jean Roy.

Contre la proposition : Madame la conseillère Denise Grégoire et messieurs les conseillers Normand Perrault, Luc Ricard et Richard Tetreault.

RÉSOLUTION 2011-10-723

Nomination de monsieur Nicolas
Drapeau au poste de directeur adjoint
aux opérations au Service de sécurité
incendie

ATTENDU QUE le poste de directeur adjoint aux opérations au Service de sécurité incendie est présentement vacant;

ATTENDU la recommandation du comité de sélection, composé du maire, monsieur Denis Lavoie, du directeur général, monsieur Jean Lacroix, et du directeur du Service de sécurité incendie, monsieur Stéphane Dumberry, à l'effet de nommer monsieur Nicolas Drapeau au poste de directeur adjoint aux opérations;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ par Mme la conseillère Lucette Robert

APPUYÉ par M. le conseiller Steeves Demers

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal nomme monsieur Nicolas Drapeau au poste de directeur adjoint aux opérations au Service de sécurité incendie à compter du 1^{er} novembre 2011 pour débiter avec un contrat à durée déterminée d'un an.

Le directeur général est mandaté pour intervenir pour négocier les conditions salariales avec M. Nicolas Drapeau.

Poste budgétaire : 02-221-00-110
Certificat de la trésorière : 2011-359

RÉSOLUTION 2011-10-724

Nominations au Service de sécurité
incendie

ATTENDU QUE monsieur Olivier-Rostand Lussier occupe la fonction de capitaine au Service de sécurité incendie;

ATTENDU que celui-ci souhaite réintégrer l'unité des pompiers ne pouvant plus offrir la disponibilité requise par la fonction de capitaine;

ATTENDU la recommandation de la direction du service;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ par M. le conseiller Richard Tetreault

APPUYÉ par M. le conseiller Steeves Demers

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal accepte qu'à compter du 7 novembre 2011, monsieur Olivier-Rostand Lussier soit nommé à la fonction de pompier et intégré à une équipe de travail.

Sa date d'embauche du 10 avril 1999 est reconnue aux fins de la rémunération et autres avantages monétaires et le 7 novembre 2011 pour sa date d'ancienneté au sein de l'unité syndicale des pompiers.

Monsieur Jean-Pierre Théberge, inscrit sur la liste d'éligibilité à la fonction de capitaine, est nommé capitaine à compter du 7 novembre 2011 pour une période d'essai d'un an.

Monsieur Miguel St-Jacques, inscrit sur la liste d'éligibilité à la fonction de lieutenant, est nommé lieutenant à compter du 7 novembre 2011 pour une période d'essai d'un an.

RÉSOLUTION 2011-10-725

Contrat de cession du lot 2 040 702
adjudgé à la Ville lors de la vente pour
non-paiement des taxes du
11 juillet 1968

ATTENDU QUE la Ville s'est portée adjudicataire du lot 2 040 702 lors de la vente pour non-paiement des taxes du 11 juillet 1968;

ATTENDU QUE la Ville peut obtenir la propriété définitive de cet immeuble si le propriétaire primitif n'a pas exercé son droit de retrait dans l'année qui suit la vente;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ par M. le conseiller Steeves Demers

APPUYÉ par M. le conseiller Jean Roy

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal autorise la greffière à signer le contrat de cession du lot 2 040 702 du cadastre du Québec, anciennement connu sous le numéro de lot 270-665 du cadastre de la paroisse Saint-Joseph-de-Chambly, adjudgé à la Ville lors de la vente pour non-paiement des taxes du 11 juillet 1968, pour lequel il n'y a eu aucun droit de retrait exercé dans l'année qui suit la vente.

RÉSOLUTION 2011-10-726

Signature d'une servitude de droit de
passage en faveur de Bell Canada et
Hydro-Québec dans le secteur de la
rue Timothée-Kimber

PROPOSÉ par M. le conseiller Jean Roy

APPUYÉ par M. le conseiller Steeves Demers

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :-

QUE le conseil municipal accorde une servitude de droit de passage à Bell Canada et à Hydro-Québec, pour l'installation d'une ligne de services publics dans le secteur de la rue Timothée-Kimber, sur une partie des lots 4 512 122 et 4 513 049, conformément au plan préparé par Daniel Bérard, arpenteur-géomètre, daté du 9 septembre 2011, sous le numéro 28 918 de ses minutes.

Le maire et la greffière ou leur remplaçant sont autorisés à signer tout document donnant effet à la présente.

RÉSOLUTION 2011-10-727

Embauche d'un agent communautaire-
jeunesse au Service loisirs et culture

ATTENDU QUE la résolution 2011-04-227 prévoit la création d'un poste d'agent communautaire-jeunesse au Service loisirs et culture suite à une réorganisation de la structure de deux divisions;

ATTENDU QU'un processus de sélection s'est tenu et que le comité de sélection, formé du directeur général, du directeur du service, de la régisseuse communautaire-jeunesse et de la directrice du Service des ressources humaines, a émis sa recommandation;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ par Mme la conseillère Denise Grégoire

APPUYÉ par Mme la conseillère Lucette Robert

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal embauche Monsieur Jean-François Martel au poste d'agent communautaire-jeunesse à compter du 7 novembre 2011 pour une durée de trois ans. Monsieur Martel est assujetti à une période de probation d'un an débutant à son premier jour de travail.

Son salaire annuel est fixé à la classe 1, échelon 4, de l'échelle salariale des employés cadres et ses conditions de travail sont celles régissant ce groupe.

L'expérience antérieure reconnue établit l'année 2007 comme date de référence pour fins de calcul des vacances annuelles.

Postes budgétaires : 02-711-00-110
02-711-00-2XX

Certificat de la trésorière : 2011-360

RÉSOLUTION 2011-10-728

Embauche d'un agent culturel-
événementiel au Service loisirs et
culture

ATTENDU QUE la résolution 2011-04-227 prévoit la création d'un poste d'agent culturel et événementiel au Service loisirs et culture suite à une réorganisation de la structure de deux divisions;

ATTENDU QU'un processus de sélection s'est tenu et que le comité de sélection, formé du directeur général, du directeur du service, de la régisseuse culturelle et de la directrice du Service des ressources humaines, a émis sa recommandation;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ par Mme la conseillère Lucette Robert

APPUYÉ par Mme la conseillère Denise Grégoire

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal embauche Madame Kim Robert au poste d'agent culturel-événementiel à compter du 7 novembre 2011 pour une durée de trois ans. Madame Robert est assujettie à une période de probation d'un an débutant à son premier jour de travail.

Son salaire annuel est fixé à la classe 1, échelon 5, de l'échelle salariale des employés cadres et ses conditions de travail sont celles régissant ce groupe.

L'expérience antérieure reconnue établit l'année 2008 comme date de référence pour fins de calcul des vacances annuelles.

Postes budgétaires : 02-711-00-110
02-711-00-2XX
Certificat de la trésorière : 2011-361

RÉSOLUTION 2011-10-729

Aide financière de 1 000 \$ à
l'Association Marie-Reine cercle 656
Chambly

ATTENDU la demande déposée en mai 2011 par l'association Marie-Reine afin de recevoir une aide financière pour la tenue de ses activités;

ATTENDU QUE la Ville contribue depuis plusieurs années à cette association et que les sommes sont prévues au budget 2011;

ATTENDU la recommandation du comité de subvention;

ATTENDU QU'en vertu du paragraphe 1 de l'article 4 et du premier alinéa de l'article 90 de la *Loi sur les compétences municipales*, une municipalité peut accorder toute aide qu'elle juge appropriée dans le domaine des loisirs;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ par M. le conseiller Richard Tetreault

APPUYÉ par Mme la conseillère Denise Grégoire

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal accepte d'octroyer une aide financière de 1 000 \$ à l'Association Marie-Reine cercle 656 Chambly pour la réalisation de ses activités.

Poste budgétaire : 02-721-80-975
Certificat de la trésorière : 2011-377

RÉSOLUTION 2011-10-730

Modification de la résolution
2011-10-660 pour l'obtention d'une
servitude de droit de passage pour
l'installation des infrastructures sur le
lot 3 701 091, 1442 rue
Charles-Le Moyne

ATTENDU QU'en vertu de la résolution 2011-10-660, la Ville a procédé à l'acquisition d'une servitude de droit de passage pour l'entretien, la réparation et le remplacement des conduites d'aqueduc sur le lot 3 710 091, 1442 rue Charles-Le Moyne, au coût de 3 731,45 \$;

ATTENDU QUE les propriétaires actuels du lot 3 701 091, 1442 rue Charles-le Moyne, ont soumis des conditions à la signature de la servitude dans un document soumis au directeur général et daté du 30 septembre 2011;

EN CONSÉQUENCE :-

PROPOSÉ par M. le conseiller Serge Gélinas

APPUYÉ par M. le conseiller Steeves Demers

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :-

QUE le conseil municipal modifie la résolution 2011-10-660 concernant l'obtention d'une servitude de droit de passage pour l'installation des infrastructures sur le lot 3 701 091, 1442 rue Charles-Le Moyne, en spécifiant que les honoraires et les frais de la transaction sont à la charge de la Ville et que les propriétaires pourront ériger un cabanon pouvant être déplacé dans l'emprise de la servitude, le tout conformément au document déposé à la Ville et daté du 30 septembre 2011.

Le maire et la greffière ou leur remplaçant sont autorisés à signer tout document donnant effet aux présentes.

RÉSOLUTION 2011-10-731

Levée de la séance

PROPOSÉ par M. le conseiller Richard Tetreault

APPUYÉ par M. le conseiller Jean Roy

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE la séance de l'assemblée extraordinaire du 18 octobre 2011, à 20 heures, soit levée.

Denis Lavoie, maire

Louise Bouvier, greffière